

Aus der Le Quotidien  
 Ausgabe Le Quotidien  
 Donnerstag, 10. Juli 2014  
 Seite 15  
 © Editpress Luxembourg s.a.

# La commune contre-attaque

**KOERICH** La commune répond aux reproches qui lui ont été faits autour du refus du permis de construire du château. Sa ligne de défense est basée sur la loi.

On attendait la réaction écrite de la commune de Koerich, mardi, suite à la polémique autour du château, finalement un communiqué de presse a été transmis, hier, après-midi. Comme nous l'écrivions hier et mardi, la commune a refusé pour le moment la demande de permis de construire du service des Sites et Monuments nationaux. Suite à cela, l'association du château a cessé ses activités. La bourgmestre Pia Flammang-Risch et le collègue échevinal s'expliquent suite aux «multiples communiqués de presse et articles tendancieux relatifs au Château de Koerich, mettant indûment en doute les compétences et l'intégrité des autorités communales de Koerich [...]». «Dans les reproches multiples adressés aux autorités communales, seules les décisions suivantes sont de la compétence communale : - Avant toute délivrance d'une autorisation de construire, le bourgmestre doit, de par la loi, s'assurer que la demande sollicitée est conforme au règlement

des bâtisses communales, peu importe la qualité du requérant (NDLR: en l'occurrence le service des Sites et Monuments nationaux). Il n'est donc pas concevable que la commune traite des associations ou des services étatiques plus favorablement que les particuliers. L'inverse constituerait un abus de droit. Étant donné que pour la demande d'autorisation de réhabilitation du château de Koerich il manquait des documents importants, la bourgmestre était dans l'impossibilité de délivrer une autorisation de construire sans s'exposer à des sanctions du tribunal administratif [...]»

## ➤ Les Sites et Monuments pas informés

La commune refuse d'entrer dans la polémique et elle considère que tous les reproches faits à son encontre relèvent de la «méconnaissance fondamentale du fonctionnement des services communaux et des services étatiques.»

En réponse à l'association les Käercher Schlassfrënn «qui se sent traitée de manière injuste», la commune assure que ce dossier est traité de la même manière que tous les autres, «sur un strict pied d'égalité. Ceci peut déplaire, mais le traitement équitable de tous les habitants et associations de la commune dicte des prises de position sans équivoque. Le recours à des articles de presse plus que tendancieux ne saurait changer la position de la commune. La loi est la loi pour tout le monde. Par ailleurs, le collègue échevinal prend acte que les Käercher Schlassfrënn ont décidé de ne pas organiser le Tempus Mediaevale cette année, décision qui est à l'évidence sans le moindre rapport avec les travaux en voie d'autorisation.»

Suite à ce communiqué de presse, nous avons à nouveau contacté le service des Sites et Monuments qui a géré et gère de nombreux travaux de rénovation de châteaux. Patrick Sannavia, qui avait envoyé le dossier pour la demande du permis de



En attendant, les travaux du château sont retardés.

construire n'avait pas été informé, jusqu'à la découverte du communiqué de presse, qu'il manquait des pièces au dossier et ignore toujours lesquelles.

Audrey Libiez